

Jurisprudence / 1. Droit pénal international, CEDH et droit constitutionnel

Nr. 65 CEDH, deuxième section, Bogumil c. Portugal, arrêt du 7 octobre 2008 – requête [n° 35228/03](#)

Art. 6 ch. 1 et ch. 3 let. c CEDH: devoir d'intervention des autorités pénales en cas de carence de la défense d'office.

L'art. 6 ch. 3 let. c CEDH fait obligation aux autorités pénales d'intervenir lorsque la carence de la défense d'office est manifeste ou qu'elles sont autrement informées d'une telle situation (§ 46). Le droit du prévenu à une défense effective (art. 6 ch. 1 et ch. 3 let...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

 Login